

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 12.50
Six mois... 26.00
Un an... 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trois mois... 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste
en sus.

Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continue,
jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Annuaire: la ligne... 25 c.
Réclames: ... 30 c.
Faits divers: ... 80 c.
On peut travailler à forfait pour les abon-
nements d'annuaire.

Les abonnements et les annonces sont
recus à Roubaix, au bureau du journal,
à Lille, chez M. Grunier, Libraire, Grand-
Ploce; à Paris, chez M. L. Vassal, Libraire,
n° 34, rue Notre-Dame-des-Victoires,
(place de la Boue); à Bruxelles, à
l'Imprimerie de la Presse.

ROUBAIX, le 24 Mars 1880

Table with 2 columns: BOURSE DE PARIS (24 MARS 1880) and 23 MARS. Rows include 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 1/2 0/0, Emprunts à 9/0.

Services particuliers

Table with 2 columns: Act. Banque de France, Société générale, Crédit de France, etc. Rows include various bank shares and interest rates.

DEPECHES COMMERCIALES

Change sur Londres, 4,53 25; change sur
Paris, 8,18 25; 100.
Café good fair, (la livre) 14 1/4, 14 1/2.
Café good Cargoes, (la livre), 14 7/8, 15 1/8,
Ferme.

Dépêches de M. M. Schlagdenhauffen et C
repondants à Roubaix par B. Buleaux-Gry-
monprez:

Avant, 24 mars.
Ventes 500 b. Marché soutenu.
Liverpool, 24 mars.
Ventes 8,000 b. Marché inchangé.

New-York, 24 mars.
Coton, 13 1/4.
Recettes 31,000 b.
New-Orléans low-middling 93 1/2
Savannah 89 3/4

BULLETIN DU JOUR

Malgré les affirmations du Rappel, nous
voulions croire, et notre correspon-
dant parisien partage cette opinion, que
le gouvernement n'avait pas pris
encore de décision touchant les con-
grégations non autorisées. La dépêche
suivante qui nous a été adressée dans
la soirée montre que nous avions eu
tort de compter sur la modération per-
sonnelle du président du conseil et sur
son influence auprès de ses collègues:

« On assure, nous dit ce télégramme,
que les décrets relatifs aux congrégations
non autorisées ont été signés dans la ma-
tinée, mais ils paraîtront seulement après Pa-
ques. »

Pourquoi après les fêtes de Pâques?
Est-ce qu'on n'oserait pas les faire exé-
cuter immédiatement? Ou bien n'y
aurait-il là qu'un jeu parlementaire
destiné à faire patienter les intransi-
geants? Et M. de Freycinet espérait-
il renvoyer après Pâques, à la
Trinité par exemple, l'application de
ces décrets? Il faut remarquer, d'ail-
leurs, qu'en les substituant aux fan-
tômes « lois existantes », on entre
dans la voie de l'arbitraire. L'exécution
de ces décrets deviendra, en effet,
non plus une affaire de justice, mais
une affaire de police, une mise en
pratique de cet axiome: « La force prime
le droit. » Ce système, à défaut d'au-
tres qualités, aura du moins celui de
la franchise.

Le National annonce déjà, de son
côté, qu'on ne va pas faire des mesures
d'expulsion contre ceux de nationalité
étrangère; quant à ceux qui se
prévalent de la qualité de Français, ils
devront fermer leurs établissements à
cette injonction, le gouvernement prendra
les mesures nécessaires pour assurer
l'exécution de la loi. Le National
oublie que ces Jésuites sont français,
qu'ils ont par conséquent le droit d'en-
seigner, qu'ils les décrets n'auront rien
à faire, mais bien les tribunaux, et
qu'il y a encore, Dieu merci! des juges
en France!

On se souvient de la formule qui, au-
trefois, terminait les décisions souve-
raines: « Tel est notre bon plaisir! »
Or, est-ce que depuis les invasions
jusqu'à l'affaire Journault, cette règle
n'a pas été toujours le critérium de la
Chambre? Nous aurions trop beau jeu
à énumérer les mille incidents que
nous avons notés au jour le jour, et qui
démontraient d'une façon évidente le
déplorable despotisme de la majorité.

Agir ainsi, c'est s'écarter des traditions
constantes dans la pratique scrupuleuse
avait jusqu'ici caractérisés dans tous
les pays les gouvernements représen-
tatifs, et, le droit d'interpellation lui-
même, s'il n'est pas contesté à la mi-
norité, est du moins interprété avec un
quelques semaines, M. Lepère deman-
dait le renvoi à un mois d'une inter-
pellation d'un membre de la minorité,
relative à la révocation de deux
adjoints d'une petite commune.

La Chambre, d'après le ministre,
avait des affaires trop pressées à ex-
pédier pour s'arrêter à des questions
de querelles locales. La semaine der-
nière, M. Godelle s'adresse au gouver-

nement pour avoir des explications sur
des faits très-graves reprochés au gou-
verneur de l'Algérie: « Non, s'est
écrié encore M. Lepère, attendez la
rentrée, la Chambre aura le temps
d'examiner la question! » Ainsi, tan-
tôt, le ministre, appuyé par la majori-
té, réclame le renvoi à un mois parce
qu'elle lui semble grave! Qu'est-ce au-
tre chose, en somme, sinon le refus
du ministre de s'expliquer? Or, avec la
fragilité des cabinets depuis deux
ans, peut-on dire, en l'espèce, que ce
qui est différé n'est pas perdu?

Un journal étranger rapproche as-
sez malicieusement les retus accumu-
lés de M. Lepère de laisser discuter
les interpellations de la droite, du dé-
veloppement donné dans le Parlement
italien aux débats d'une série d'inter-
pellations que le ministre a accep-
tées, avec autant de bonne grâce que
la Chambre péninsulaire a mis de pa-
tience à les entendre.

On raconte à l'Univers un fait inqualifi-
ble, qui soulèvera l'indignation des hon-
nêtes gens:

« Une jeune garde-malade de la maison
des sœurs de Bon-Secours, de Troyes,
passait l'autre jour près de la Madeleine,
lorsqu'elle fut soudainement accostée et
insultée par une vieille femme, qui sans
motif aucun, lui cracha à la figure. La
jeune femme était accompagnée d'un homme
âgé qui fut de moitié dans l'agression et
les outrages adressés à la bonne sœur.

« Celle-ci supporta avec une humilité
héroïque les insultes de ces sauvages, et
elle allait passer son chemin sans mot dire
lorsque trois jeunes gens dont nous re-
grettons de ne pas pouvoir citer les noms
prirent la défense de la bonne sœur avec une
générosité qui leur fait honneur, et oblige-
rent aussi les agresseurs bien que la religieuse,
qui s'y refusa longtemps, à aller
chez le commissaire de police.

« Ce fonctionnaire écouta les dépositions,
puis, s'adressant à la religieuse, il lui dit
textuellement:
— Que voulez-vous? c'est la revanche
de l'article 7!

« Bien que nous tenions ces détails d'une
personne qui mérite toute confiance, et que
nous puissions nommer la sœur en ques-
tion, nous voudrions pouvoir en douter;
ils ne sont malheureusement que trop
 vrais.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 23 mars.
Voici les détails rapportés par des
députés de la gauche au sujet du main-
tien de l'ajournement à un mois de
l'interpellation Godelle. Fort ému des
articles de certains journaux républicains
qui le blâment de ne pas avoir pas
profité de l'occasion pour faire immé-
diatement justice des assertions de
M. Journault, le gouverneur général
de l'Algérie avait prié, hier matin,
M. Thomson, député de Constantine,
de reprendre pour son compte l'inter-
pellation Godelle. Il comptait presen-
ter personnellement la parole en vertu
du décret qui le nomme commissaire du
Gouvernement auprès des deux Cham-
bres pour les affaires d'Algérie, et il
avait obtenu l'assentiment de M. Le-
père, mais M. de Freycinet s'y est
opposé par ce motif, que le Cabinet,
après s'être prononcé samedi pour
l'ajournement, ne pouvait se déjuger à
quarante huit heures d'intervalle.

En apprenant cette résolution de la
bouche de M. Thomson, M. Albert
Grévy se serait approché du président
du conseil et aurait dit à haute voix:
« Je constate que je suis prêt à répon-
dre aujourd'hui à l'interpellation. » A
quoi, M. de Freycinet répondit aussitôt:
« Moi je constate que j'étais prêt
samedi. »

Les deux interlocuteurs se sont sé-
parés, paraît-il, assez mécontents l'un
de l'autre, et l'on croit que, d'ici à
un mois, le gouverneur général de l'Algérie
pourrait bien avoir un nouveau bâton
dans les roues.

On raconte encore, mais je crois que
c'est une mauvaise plaisanterie, que
M. Albert Grévy rebuté à la Chambre
se serait rendu au Sénat pour y trouver
un interpellateur de bonne volonté,
mais qu'il n'aurait rencontré que des
refus sur tous les bancs de la gauche.

Quoi qu'il en soit, le gouverneur gé-
néral a retardé son départ qui devait
avoir lieu vendredi. Ses amis annon-
cent qu'il ne quittera maintenant Paris
que le 5 avril, parce qu'il lui faut s'en-
tendre avec le ministre des finances
et le garde des sceaux au sujet des
mouvements qui vont avoir lieu dans
le personnel judiciaire et financier de
notre colonie. Mais l'on pense généra-
lement que le gouverneur général ne
quittera pas Paris avant le retour du
Parlement, parce qu'il tient à présen-
ter lui-même sa défense à la Chambre
et à ne pas retourner à Alger avant
d'avoir détruit les insinuations dont il
est en ce moment l'objet. Le fait est
que parlant le 5, pour revenir quinze
jours après, il vaut autant qu'il de-
meure ici.

Si l'on prenait au pied de la lettre
les informations du Rappel, l'Officiel
de demain contiendrait les décrets
relatifs à la dissolution des congré-
gations non autorisées, la forme de ces
décrets ayant été arrêtée dans le der-
nier conseil des ministres. Tel n'est
pas cependant l'avis des personnes en
position d'être sérieusement informées.
La prochaine communication de l'Offi-
ciel se résumerait purement et simple-
ment dans un vote invitant les con-
grégations non autorisées à se mettre en
règle, afin d'éviter l'application de la
loi. Comme cette manière de procéder
rentré plus particulièrement dans le
caractère de M. de Freycinet, qu'elle
cadre parfaitement, du reste, avec les
exhortations de la République fran-
çaise de ne pas marchander tous les
délais nécessaires au cabinet et avec
la dernière consultation du Temps qui
ne voit que l'arbitraire dans l'applica-
tion aux congrégations de la législa-
tion existante, elle obtient générale-
ment créance. Nous serons, du reste,
très-probablement fixé à cet égard d'ici
à 48 heures.

Une nouvelle candidature a surgi
depuis hier, pour le siège de député
de la Croix-Rouge à Lyon, c'est celle
de M. Henri Rochefort. Le Rappel so-
cial, l'organe de M. Louis Blanc, dé-
clare s'y rallier en ces termes:

« Nous ne sommes pas les apôtres d'une
opposition systématique; mais le gouver-
nement, qui n'a pas voulu faire l'amitié
pleine et entière, a commis une faute qu'il
importe de lui représenter toutes les fois
que l'occasion se présente de la lui faire
regretter. Rochefort a été exclu de l'am-
nistie à doses fractionnées, telle que l'on
compréhende les gouvernants; il faut
que Rochefort reprenne l'amnistie des mains
du peuple, qui est le maître quoique toujours
gouverné. »

Aux termes de la loi, Rochefort ne
peut ni écrire ni se faire représenter
au sujet de sa candidature, et cepen-
dant il importe qu'il entre personnel-
lement en scène. Il sera curieux de
voir comment ses amis qui ont déjà su
lui ouvrir quand même accès des jour-
naux français, vont s'y prendre pour
le mettre directement en contact avec
les électeurs lyonnais. En tous cas,
cette candidature menace d'être fort en
incidents peu agréables pour l'oppo-
sitionnisme et elle créera plus d'un
embarras au gouvernement.

On dirait que la semaine Sainte a
piqué d'honneur les libres-penseurs.
Des conférences sont organisées par
eux dans les différents arrondisse-
ments jusqu'à dimanche prochain.
Hier, il y en eut au trois; l'une à la
salle Graffard, dans le 20^e arrondissement,
sous la présidence du citoyen Léo
Taxil assisté des citoyens H. Verlet,
Clavis Hugues et Edmond Lepelletier;
la seconde dans la salle du Casino de
l'avenue de Choisy 13^e arrondissement,
sous la présidence du citoyen
Cantagrel, député, assisté du citoyen
Sigismond Lacroix, conseiller munici-
pal, vice-président; la troisième, à la
salle Petrelle, dans le 10^e arrondisse-
ment, sous la présidence du citoyen
Blanc, assisté du citoyen Galtiaux,
conseiller municipal, de la citoyenne
Hubertine Auclerc et des citoyens Pi-
chon, Leveque et Piel, délégués du
groupe de la libre-pensée du 20^e ar-
rondissement.

Les divers discours prononcés dans
ces réunions présentèrent rien d'autre-
ment nouveau. Ce sont toujours les
mêmes attaques contre la religion et
les prêtres et les mêmes affirmations
matérialistes. Cependant, à la salle
Petrelle, l'un des orateurs, le citoyen
Lepelletier du Mot d'Ordre, a fait une
charge à fond contre M. Madier de
Montjau, pour avoir osé demander
l'application de la loi sur l'Internatio-
nale; lui, a-t-il dit « qu'on n'a jamais
osé appliquer et qui si aujourd'hui,
elle était mise en vigueur, ferait d'une
pièce deux coups, car elle expulserait
non-seulement les Jésuites, mais aussi
les libres-penseurs. »

Du reste, nous ne sommes qu'au
commencement et nous en entendrons
bien d'autres non-seulement d'ici à
dimanche, mais encore d'ici à la ren-
trée du Parlement. Ne faut-il pas te-
nir en haleine le bon public des frères
et amis?

La première représentation d'Aïda,
qui a eu lieu hier, au grand opéra, a
été un véritable triomphe depuis le
commencement jusqu'à la fin, pour le
compositeur Verdi, qui conduisait l'or-
chestre et pour tout le personnel dan-
sant et chantant de notre première
scène lyrique. Tous nos gouvernants,
Président de la République, président
de la Chambre, ministres, sous-secré-
taires d'Etat, chefs de groupes et assis-
tants. Ils se sentaient heureux et fiers,
car, disaient-ils, c'est grâce à nous, et
ce n'est pas sans peine, que l'Acadé-
mie nationale de musique a enfin re-
pris son rang. Ces messieurs auraient

bien décelé la fable de la mouche du
coche.

La Bourse continue à monter, mal-
gré une réaction de 1/16 des consolidés
anglais. Il est vrai que toutes les au-
tres places étrangères sont fermes.

On a commenté fort diversement
dans le monde des affaires, la séance
tenue, aujourd'hui, par la Commission
chargée d'examiner les rapports à é-
tablir entre les grandes Compagnies de
chemins de fer et les agents commi-
sionnés de l'Etat. Cette Commission a
entendus les représentants des chemins
de fer de l'Etat. Le représentant de la
Compagnie de l'Est a pris seul la pa-
role au nom des représentants des au-
tres Compagnies et a traité successi-
vement les questions se rattachant au
personnel, aux amendes et aux révo-
cations, à la durée des heures de tra-
vail, ainsi qu'à la caisse des retraites.
Il a représenté que l'institution des
prud'hommes pourrait régler les diffé-
rends qui se rattachent aux ateliers,
mais ne pourrait intervenir dans les
questions de discipline et de service.
Le tribunal arbitral où figurerait un
agent du contrôle nécessairement avec
la nécessité de répression immédiate
exigée dans certains cas. Enfin, d'après
l'orateur les agents ont actuellement
des garanties. Puisque les mesures
disciplinaires qui les concernent sui-
vent la filière hiérarchique jusqu'au
directeur qui prononce. Quant à la
caisse de retraite, chaque Compagnie
a un système qui constitue une sorte
d'association entre elle et ses agents.
On ne peut donc pas édicter des ré-
gles générales et surtout on ne peut
modifier le contrat actuel sans le con-
sentement des deux parties.

Aux yeux des financiers, il semble
résulter de tout cela que les Compag-
nies résisteront jusqu'au bout aux
idées d'accaparement du ministre des
travaux publics et de ceux qui veulent
tout absorber au profit de l'Etat. Je n'ai
pas besoin d'ajouter que ces résistan-
ces sont approuvées généralement par
les gens pratiques.

La commission du budget a réglé
aujourd'hui l'ordre de ses travaux pen-
dant les vacances. Elle se séparera
samedi et reprendra ses séances le 12
avril. M. Rouvier a reproché au mi-
nistre de la justice de ne pas observer la
loi de 1876, qui l'oblige à présenter
en une seule fois les crédits supplé-
mentaires nécessaires pendant un mois.
Il paraît que la commission se mon-
trera très-méticuleuse dans son exa-
men de tous les services.

L'Officiel publiera demain un mou-
vement judiciaire important. Un mou-
vement sous-préfectoral, cette fois assez
restreint, sera signé probablement
jeudi en conseil des ministres et para-
tra vendredi au Journal officiel.

P. S. — Une dernière information
circule sur les fameux décrets qu'on
dit toujours à la veille d'être signés
contre les congrégations non autori-
sées.

Ces décrets auraient été signés déci-
dément, ce matin, mais ne paraîtraient
à l'Officiel qu'après les fêtes de Pa-
ques. Pourquoi? Est-ce qu'on en au-
rait honte? Ces décrets seraient pré-
cédés d'un rapport explicatif de M. Le-
père et non du garde des sceaux. Ce
serait décidément affaire de police et
non point de justice. On ne déguise
plus la violence prenant la place du
droit, il y a, du moins, en cela, de la
franchise.

INFORMATIONS

Encore un ambassadeur qui quitte Paris
où il ne sera sans doute pas plus remplacé
que les ambassadeurs de Russie, d'Allema-
gne et d'Italie. Le Voltaire, journal répu-
blicain, a reçu de Madrid, à la date du 23,
une dépêche dans laquelle on lui annonce
« qu'il est possible que le marquis de Melins
quitte bientôt Paris. »

Naturellement le Voltaire ne dit pas que
cet ambassadeur de la monarchie espagno-
le est rappelé, parce qu'il devient difficile
aux représentants des monarchies de rester
dans un pays où les prêtres et les monar-
ques sont chaque jour insultés dans les
journaux, et où la Commune célèbre ses
triumphes et déclare qu'elle prépare une
prompte revanche. Le Voltaire motive le
rappel du marquis de Melins sur ce qu'il
serait en assez mauvais termes avec M.
Canovas del Castillo, et qu'il serait mal vu
par le ministre des affaires étrangères, M.
Elduayen.

Le Times nous apprend que le prince Or-
loff, en quittant Paris, n'a fait de visite ni
au président de la République, ni au prési-
dent du conseil. Evidemment l'ambassadeur de Russie n'a
agité qu'en vertu des instructions de son
gouvernement. Ce fait a une certaine im-
portance, puisqu'il nous montre l'état vé-
ritable des relations entre le gouvernement
français et le gouvernement russe.

M. de Freycinet, pour son début au mi-
nistère des affaires étrangères, n'a pas été
heureux; ses premiers actes ont pour
résultat de mécontenter la Russie et de rom-
pre à demi nos relations diplomatiques.

On lit dans la Patrie:

« Après plusieurs conférences avec le
président du conseil, ministre des affaires
étrangères, M. Desprez, ambassadeur de
France auprès du Saint-Siège, est parti
hier pour son poste. »

« Ce diplomate, qui a reçu des instruc-
tions très-précises de M. de Freycinet, est
chargé de faire comprendre au Saint-Siège
dans quelle situation difficile le gouverne-
ment se trouve à l'égard des congrégations
religieuses résidant en France.
« Il devra s'efforcer de conserver avec la
Papauté des relations aussi cordiales que
possible et faire de nouveaux efforts pour
obtenir son intervention en cas de résis-
tance de la part des sociétés religieuses.
« La mission, on le voit, est des plus dé-
licates et des plus difficiles, et nous dou-
tons fort que M. Desprez, malgré toute son
habileté, arrive à remporter la un succès
diplomatique. »

On écrit de Marseille:
« Je vous l'ai télégraphié, le
préfet a usé d'un expédient digne de By-
zance pour déplacer la majorité au conseil
municipal. Il a écrit la lettre suivante aux
quatre adjoints qui avaient donné leur dé-
mission, MM. Germond, Raymond, Sautz
et Dubaut:
« Monsieur,
« J'ai l'honneur de vous faire connaître que
le gouvernement accepte votre démission de
vos fonctions d'adjoint au maire de Marseille.
« J'accepte également votre démission de
conseiller municipal.
« Agréés, etc.
« Le préfet des Bouches-du-Rhône,
« E. Porzani. »

Mais une lettre analogue n'a pas été
accordée aux quatorze autres conseillers
démisionnaires. D'où il résulte que le
conseil municipal est réduit à 32 membres.

Or, il y a 70 membres au conseil. Donc,
le maire a la majorité et le moitié plus un
du nombre total, c'est-à-dire 37, suffisant à
la délibération, le conseil municipal a re-
pris l'examen des affaires à la barre du
suffrage universel.

Il faut avouer que, comme tour d'a-
dressé, la chose est réussie. Aussi quel dé-
sappointement parmi les dissidents et sur-
tout parmi les radicaux qui se préparaient
déjà à la lutte et à la victoire! On avait
composé deux listes pour les prochaines
élections qu'on attendait avant la fin du
mois. De ces deux listes l'une radicale
dérivée, l'autre radicale socialiste. Tous ces
projets sont renvoyés à plus tard.

Le Gouvernement a soutenu énergi-
quement le maire, et beaucoup trop. A la
séance de reprise du conseil, M. Ramagnat
a donné connaissance de deux lettres du
préfet. En engageant assez gravement le
Gouvernement, puisque le fond de tout
cette affaire est l'immoralité qui se produit
et qui continue autour de la question des
ports sud. »

Dans un banquet donné récemment à
Lyon et auquel étaient invités plusieurs
personnages politiques du régime actuel,
M. le docteur Guyot, député de l'arron-
dissement de Villefranche, a fait une allo-
cution dans laquelle nous cueillons la
phrase suivante: « Je veux toutes les li-
bertés sans exception; mais, par exemple,
je n'en veux pas pour mes ennemis, tel
qu'il est dans l'humanité, et je ne veux
pas dire, sans dire, l'immoralité qui se produit
et qui continue autour de la question des
ports sud. »

C'est du reste le mot de M. Testelin au
Sénat.

L'administration des quatre contribu-
tions directes vient de donner à ses agents l'or-
dre de dresser un état détaillé de toutes les
propriétés des congrégations autorisées ou
non autorisées, terres, bâtiments, chapelles,
avec le chiffre de leurs impositions.

Bulletin Militaire

Nous relevons les noms suivants sur le
tableau des lieutenants d'infanterie proposés
pour le grade de capitaine:
M. Labet-Barbon, du 1^{er} régiment de
ligne; Legris, du 3^e; Darode de Peyriague,
du 4^e; Poggioli, du 3^e; Dizard, du 4^e;
Leseur, du 12^e; Richard, du 7^e; Seris,
du 110^e; Boulanger, du 8^e; Donin de
Romieu, du 1^{er} bataillon de chasseurs; Pau-
mier, du 8^e de ligne; Passerieu, du 110^e;
Boutonnet, du 12^e; Ruer, du 4^e; Lelou,
du 3^e; Meyer, du 4^e; Chevalier, du 3^e.

LA REVUE D'APPEL. — Nous avons an-
noncé récemment qu'il sera procédé pro-
chainement à une revue d'appel des hom-
mes dits à la disposition de l'autorité mili-
taire, appartenant aux classes de 1874, 1875,
1876, 1877, 1878, ainsi que des hommes
classés dans les services auxiliaires, de
l'armée active, faisant partie des classes de
1872 à 1878 inclusivement.

Le but de cette revue est de permettre à
l'autorité militaire de contrôler la régularité
des déclarations de changement de domici-
le ou de résidence auxquelles sont astreints
par la loi les réservistes de toutes caté-
gories. Cette revue aura lieu au chef-lieu de
canton le jour où le conseil de révision y
viendra tenir séance pour procéder à la
formation de la classe de 1879.

Tous les hommes compris dans les deux
catégories spécifiées précédemment, qui se-
ront présents dans la commune; tous, sans
exception, sont tenus de répondre à l'appel
alors même qu'ils auraient changé de do-
micile ou de résidence, et appartiendraient
à une autre subdivision de région. Le com-
mandant de recrutement qui a mission de
faire l'appel en présence de l'officier gé-
néral ou supérieur, membre du conseil de
révision, annote tous ceux qui ne se
seront pas présentés et prendra l'avis du
du maire et de la gendarmerie sur les
causes d'absence. Il devra en outre, faire
connaître au général commandant la sub-
division le nom des hommes qui ne se
seront pas rendus à l'ordre de convoca-
tion; celui-ci examinera s'il y a lieu d'in-
fliger les peines disciplinaires aux réfrac-
taires.

La revue qui se prépare est une véritable
innovation. Bien que le principe en ait
été prévu par la loi du recrutement, l'appli-
cation n'avait encore été ni faite, ni même
réglementée par le ministre de la guerre.
Il importe que tous les intéressés sachent
bien à quoi les exposerait leur absence à
une revue à laquelle ils sont conviés.

ROUBAIX-TOURCOING

« le Nord de la France »

Les Pompiers de Roubaix, Tourcoing,
Coix et Lannoy, réunis, doivent effectuer
une promenade militaire, le lundi de Pa-
ques, comme nous l'avons déjà annoncé.
On nous informe que les POMPIERS de
Tourcoing, Mouvaux, Roncq et Linselles,
prendront part aussi à cette sortie générale.

Voici l'itinéraire: Réunion à 8 heures, au
vieux du chemin de fer, au Boulevard,
passage par la place des Nombres, les rues
Neuve-du-Pouilly et du Pouilly, la place
Ch. Roussel, les rues Martine, des Ursu-
lins, de Lille, de Wally et St-Jacques. Halte
sur la Grand Place.

Le retour s'opérera par les rues de Tour-
nois, de Roubaix et Neuve-de-Roubaix,
pour les cinq corps des cantons de Roubaix
et de Lannoy.

Les Pompiers de Tourcoing qui ont pro-
cédé et organisé cette promenade mili-
taire, seront, seuls, accompagnés de leur
musique.

Le sacre de Mgr Deniel, évêque de Beau-
vais, est définitivement fixé au samedi ter-
miné.

Comme nous l'avons dit, S. Em. le cardinal-
archevêque de Cambrai est le prélat
consécrateur. Mgr Langéneur, archevêque
de Reims, Mgr Le Haroy de Marais, évêque
de Laon, Mgr Delannoy, évêque d'Arras,
Mgr Lequette, évêque d'Amiens, Mgr Mon-
nier, évêque de Lydda in partibus, et Mgr
Obré, évêque de Zaira in partibus, vicair-
général honoraire de Beauvais, assisteront
à cette solennité.

L'Echo du Nord constate, dans son numé-
ro d'hier, que les opérations de la suc-
cessale de la Banque de France, à Lille,
s'élevaient, en 1878, à 362,123,800, tandis
qu'elles n'ont atteint, en 1879, que le chiffre
de 62,388,600.

Contrairement aux bruits qui circulent
en ville, nous apprenons avec plaisir que
le docteur Philippart, remis de la terrible
opération qu'il a dû subir, est aujourd'hui en
bonne convalescence. Dans quelques jours
il pourra reprendre ses consultations.

C'est M. Barbry, médecin à Wattrelos,
et non M. le docteur Godéroy, — comme
on l'a dit par erreur — qui a été nommé
pour cette commune, inspecteur des an-
ciens du premier âge.

En se penchant sur la balustrade de la
deuxième galerie, un jeune homme, Emile
Salari, qui assistait à la dernière repré-
sentation donnée au théâtre de Roubaix, a
perdu l'équilibre et est tombé sur les ban-
quettes du parterre. Dans sa chute, il s'est
fracturé la cuisse gauche.

On vient d'arrêter chez un fabricant de
Roubaix, un jeune homme qui se procurait
de l'argent à l'aide de l'expédient sui-
vant:

Ce jeune homme avait mission de dicter,
chaque semaine, à un employé, la somme
que les ouvriers devaient toucher à la paie
du samedi. En dictant, il majorait de dix
francs le montant de certaines sommes, au
lieu de 8,35, par exemple, il annonçait 18,35,
puis, la paie terminée, il allait trouver les
ouvriers et leur réclamait l'argent qui leur
avait été donné, par suite d'une erreur de
l'employé, disait-il, et qu'il avait bien soin
de s'approprier.

Depuis environ six mois, cet expédient
avait toujours réussi; mais samedi dernier,
on découvrit la fraude, et à la suite d'une
enquête, le jeune homme fut arrêté. Il a
fait les aveux les plus complets et a déclaré
que les sommes qu'il avait ainsi détournées
avaient été par lui perdues au jeu.

Ce malheureux jeune homme appartient
à une très-honnête famille d'ouvriers.

La crainte d'entraver les recherches de
la justice nous avait empêché, jusqu'ici,
de parler d'un vol qui a été commis, dans
la nuit du 20 au 21 mars dans l'établisse-
ment de MM. Dubar, Lancelle et Cie, appré-
teurs, rue du Bois. Des malfaiteurs que la
police a malheureusement pu découvrir,
ont enlevé 13 pièces de tissus. Ils ont dû
s'introduire dans l'appartement traversant les
maisons en construction sur la place du
Trichon.

L'état de Virginie Sadones, l'auteur de
l'infanticide commis, il y a quelques jours,
à Wasquehal est aujourd'hui aussi satisfai-
sant que possible. L'accusée est toujours
gardée à vue. Son transfert à la maison
d'arrêt de Lille aura lieu probablement vers
la fin de la semaine.

Un marchand de charbon de Lille nommé
François Samain a été, hier, l'objet d'un
procès-verbal. Cet homme vendait du
charbon sans être muni de poids et de bas-
cule.

Une enquête est commencée depuis hier
à propos d'un vol d'argent assez important
qui aurait été commis, avant-hier soir, chez
un marchand d'étoffes de la rue du Ponte-
nois. Ce vol est entouré de circonstances
étranges que nous raconterons dans un de
nos prochains numéros.

Un épicier de la rue de Naples, M. De-
bais, a surpris, hier après-midi, une de ses
voisines, Eliza Govers, en train de dévaliser
son magasin. Il l'a remise entre les mains
d'un agent de police.

Le nommé Hippolyte Wacrenier a été
arrêté, lundi, à Lille, sous l'inculpation
d'abus de confiance au préjudice de son
patron, M. Henri François, loueur de voi-
tures à Roubaix.

Un tisserand de Tourcoing, François Capy
âgé de 47 ans, a